

AVIS PUBLIC

EXAMEN DE LA CONFORMITÉ AU PLAN D'URBANISME – RECOURS POSSIBLE AUPRÈS DE LA CMQ

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté avec changement, lors de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2025, les règlements suivants :

1. Règlement 487-2025 ayant pour objet de modifier le règlement de régie interne 144-94 afin d'édicter de nouvelles dispositions applicables concernant les dimensions minimales de lots non desservis au règlement de lotissement;
2. Règlement 488-2025 ayant pour objet de modifier le règlement de régie interne 144-94 afin d'édicter de nouvelles dispositions applicables concernant les dispositions administratives à l'égard du règlement sur les permis et certificats

Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité d'un ou des règlements au plan d'urbanisme de la municipalité.

Toute demande doit :

- Être écrite et signée;
- Préciser le ou les règlements visés par la demande;
- Indiquer les coordonnées de chaque citoyen signataire (nom, adresse, numéro(s) de téléphone et adresse de courrier électronique si disponible);
- Si la demande est faite conjointement, indiquer le nom d'un signataire qui agira à titre de porte-parole pour le groupe;

La demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Si la Commission reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, une demande conforme à l'égard d'un ou des règlements, elle doit, dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour soumettre une demande à la Commission, donner son avis sur la conformité du règlement au plan d'urbanisme.

Les règlements ci-haut mentionnés peuvent être consultés au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site web de la municipalité.

Adresse du bureau de la municipalité :

500, rue Principale
Sainte-Marcelline-de-Kildare (QC) J0K 2Y0

Heures d'ouverture du bureau de la municipalité :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 13h à 16h30

Vendredi : 8h à 12h

Avis donné le 18 mars 2025



Stéphanie Lafond
Directrice générale adjointe